

Déclaration liminaire du SPASEEN FO pour la CAPA avancement SAENES du vendredi 19 juin 2020



Pour la première fois cette année, suite à la promulgation de la Loi de la Transformation de la Fonction Publique que Force Ouvrière a condamnée, les organisations syndicales ne seront pas associées aux opérations du mouvement intra académique.

Nous le regrettons fortement. Ainsi nous ne pourrions pas contribuer à améliorer le mouvement, aider les collègues qui mutent parfois sur des affectations bien loin de leurs vœux ou trouver des réponses à des situations individuelles difficiles.

Concernant les possibilités de promotions.

Le nombre de postes proposé à la liste d'aptitude SAENES passe de 8 à 9 postes cette année.

Le nombre de postes au tableau d'avancement SAENES Classe supérieure était de 12 l'an passé pour 13 postes cette année.

Pas de changement pour la classe exceptionnelle qui reste à 8 postes.

Au total cela fait 2 possibilités de promotions de plus. Ce frémissement quasi imperceptible ne doit pas faire oublier qu'il y avait 12 postes proposés à la liste d'aptitude au corps des SAENES en 2018.

Vous conviendrez avec moi qu'en terme de reconnaissance du travail des agents on pourrait faire beaucoup mieux.

On constate cette année encore que la qualité du rapport d'aptitude selon l'évaluateur rompt l'égalité de traitement entre les collègues. Les possibilités de promotions ne permettent pas de récompenser les nombreuses candidatures de qualités. Il apparaît à la lecture des dossiers que les agents sont surqualifiés et ne perçoivent pas le traitement auquel ils pourraient prétendre. Le SPASEEN FO revendique depuis de nombreuses années une forte augmentation des possibilités de promotions et un repyramidage des corps.

Par lassitude ou découragement des personnels, ou alors à cause de la crise sanitaire, on constate que le nombre de dossiers déposés est passé de 150 l'année dernière à 92 cette année. Cette baisse conséquente nous amène à nous interroger et mériterait une analyse.

Le SPASEEN FO note avec satisfaction les avis favorables à la titularisation des tous les SAENES stagiaires, d'autant plus que certains stagiaires n'étaient pas sur des postes faciles.

Je vous remercie de votre attention et je remercie au nom du SPASEEN FO les services de la DPAE pour le travail préparatoire à la tenue de cette CAPA dans ce contexte particulier.

DIVERS : Remarques sur le PV de l'an dernier ; il est écrit en toutes fin du PV « *En conclusion, les membres de la CAPA convergent vers la liste d'aptitude ci-après* ». Le SPASEEN FO ne s'associe pas à cette conclusion. Il constate simplement la décision qui a été prise.

QUESTIONS DIVERSES : Suite à la publication du décret **n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19** . Est-ce que les personnels administratifs de notre académie sont concernés ? Avez-vous des précisions à nous apporter ?

L'an passé vous faisiez état de 16 postes de SAENES vacants à l'issue du mouvement. Le Rectorat devait formuler une demande auprès du Ministère afin de recruter sur liste complémentaire. Avez-vous des informations à nous communiquer ?

Problème AGS Mme P..... Tableau avancement SAENES Classe sup ?